

|  |  |
| --- | --- |
| **Nº 27/2017** | **Le 30 mai 2017** |

**Intelligence artificielle: «l’Europe doit opter pour une approche où l’homme reste aux commandes», affirme le CESE**

**L’UE doit adopter des politiques grâce auxquelles l’intelligence artificielle (IA) pourra être développée, déployée et utilisée en Europe d’une manière qui garantisse qu’elle œuvre en faveur de la société et du bien-être social et non pas à l’encontre de ceux-ci, a déclaré le CESE dans un avis d’initiative sur l’impact sociétal de l’IA, qui recense onze domaines dans lesquels des réponses doivent être apportées.**

«*En matière d’IA, nous avons besoin d’une approche où l’homme reste aux commandes (*human-in-command approach*) et où les machines restent des machines que les hommes ne cessent jamais de contrôler*», a déclaré la rapporteure, **Catelijne Muller** (Pays-Bas – groupe des travailleurs). Elle n’évoquait pas uniquement le contrôle technique: «*Les hommes peuvent et doivent également continuer à décider si, quand et comment l’IA est utilisée dans notre vie quotidienne; quelles tâches nous lui confions, quel est son degré de transparence, si l’on veut en faire un dispositif éthique*. *Après tout, c’est à nous qu’il appartient de décider si nous voulons que certains emplois soient confiés à l’IA, qu’elle soit chargée de donner des soins ou de prendre des décisions médicales, et si nous voulons accepter qu’elle mette en péril notre sécurité, notre vie privée ou notre autonomie*», a rappelé Mme Muller.

Ces dernières années, l’IA a connu une croissance exponentielle. Le marché qu’elle représente s’élève à environ 664 millions de dollars américains (USD) et devrait, selon les estimations, atteindre 38,8 milliards d’USD en 2025. Presque personne ne conteste que l’IA peut apporter de nombreux avantages à la société: des applications peuvent être utilisées pour rendre l’agriculture plus durable et les processus de production moins polluants, améliorer la sécurité des transports et sur le lieu de travail, rendre le système financier plus stable, fournir des soins médicaux d’une meilleure qualité, et l’on pourrait citer d’innombrables autres exemples. De fait, elle pourrait même contribuer à éradiquer les maladies et la pauvreté.

Mais les avantages liés à l’IA ne pourront être acquis que si l’on relève également les défis qui l’entourent. Le CESE a identifié onze domaines dans lesquels l’IA soulève des enjeux de société, à savoir l’éthique, la sécurité, la transparence, la vie privée et les normes du travail, l’éducation, l’accessibilité, la législation et la réglementation, la gouvernance, la démocratie, mais aussi la guerre et la superintelligence.

Ces défis ne sauraient être relevés par les entreprises seules; les gouvernements, les partenaires sociaux, les scientifiques et les entreprises doivent tous prendre part à l’effort. Le CESE estime qu’il est temps, pour l’Union européenne, de définir des normes et de jouer un rôle moteur à l’échelle mondiale dans ce domaine. *«Nous avons besoin de* ***normes paneuropéennes*** *dans le domaine de l’IA, à l’instar de celles qui régissent aujourd’hui des secteurs tels que l’alimentation et les appareils ménagers. Nous avons besoin d’un* ***code éthique paneuropéen*** *garantissant que les systèmes d’IA restent compatibles avec les principes de dignité humaine, d’intégrité, de liberté, de diversité culturelle et d’égalité entre hommes et femmes, ainsi qu’avec les droits fondamentaux*», a souligné Catelijne Muller, «*et des* ***stratégies dans le domaine de l’emploi*** *sont nécessaires pour maintenir ou créer des emplois et veiller à ce que les travailleurs conservent de l’autonomie et du plaisir au travail*».

En effet, la question de l’incidence de l’IA sur l’emploi est au cœur du débat qu’elle suscite en Europe, où les taux de chômage demeurent élevés suite à la crise. Bien que les prévisions concernant l’ampleur des suppressions d’emplois qui résulteront du déploiement de l’IA au cours des vingt prochaines années vont d’une approche prudente (chiffrant les pertes à 5 %) à une estimation catastrophique (100 %) annonçant une société sans emploi, la rapporteure juge qu’il est plus probable que, comme le prévoit le récent rapport McKinsey, ce ne soient pas des professions entières qui seront balayées par l’IA, mais plutôt certaines de leurs composantes. C’est là que doivent intervenir l’éducation, l’apprentissage tout au long de la vie et la reconversion, afin de faire en sorte que les travailleurs soient soutenus tout au long de cette transformation et n’en soient pas les victimes.

L’avis du CESE plaide en outre pour une **infrastructure d’IA européenne**, avec des cadres d’apprentissage libres (*open source*) et respectueux de la vie privée, des environnements d’essai en situation réelle (*real life*) et des séries de données de haute qualité pour le développement et la formation de systèmes d’IA. L’IA a pour l’essentiel été développée par les cinq grandes entreprises technologiques appelées «*Big 5*» (Amazon, Google, Apple, Facebook et Microsoft). Bien que ces entreprises soient favorables à un développement ouvert de l’IA, et que certaines d’entre elles proposent leurs plateformes de développement de l’IA en format libre, cela ne suffit pas pour garantir une accessibilité totale. Une infrastructure d’IA européenne, avec la possibilité d’une **certification ou d’un étiquetage européens**, pourrait contribuer à promouvoir le développement d’une IA responsable et durable, tout en offrant à l’UE un avantage concurrentiel.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Daniela Marangoni

Courrier électronique: press@eesc.europa.eu

Tél. +32 25468422

**@EESC\_PRESS**

*Le Comité économique et social européen est un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil. Il assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne.*